



Succession après décès (plusieurs enfants)

Par **PonyPonyRunRun**, le **22/05/2010 à 21:41**

Bonjour,rnrnMa mère est décédée très récemment, quelques années après mon père. N'ayant plus de liens depuis plusieurs années avec elle et mes frères et soeurs, je ne connais pas leurs intentions concernant les biens de l'héritage. J'ai donc plusieurs questions :rn- Je souhaite récupérer ma part sur la valeur de la maison, les biens qui s'y trouvent m'important peu. Mais si mes frères et soeurs refusent la vente de la maison, que peut-il se passer ?rn- Quelqu'un de la famille (un petit-fils par exemple) peut-il y habiter, en attendant qu'elle soit vendue (si c'est le cas) ?rn- Généralement, quel est le délai de ce type de succession ?rnrnMerci par avance pour votre aide,rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **23/05/2010 à 00:16**

bonjour,rnvous êtes un héritier réservataire vous hériterez donc au minimum de votre réserve qui varie selon le nombre d'héritiers réservataires.rnen attendant le partage vous êtes en indivision successorale en attendant le partage.rnsi le partage ne peut se faire à l'amiable la solution est le partage judiciaire.rnla durée pour régler une succession dépend essentiellement de l'entente entre les héritiers.rncordialement

Par **PonyPonyRunRun**, le **23/05/2010 à 00:31**

Tout d'abord, merci pour votre réponse.rnCela signifie donc qu'on ne peut m'imposer de conserver cette maison dans laquelle je ne souhaite même pas aller ? L'action judiciaire peut les pousser à devoir vendre ce bien, c'est ça ?rnrnPuis-je me permettre de vous demander

combien de temps nous devons généralement attendre pour être convoqué chez le notaire
?rnrnMerci beaucoup.